



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : <input style="width: 90%;" type="text" value="02/03/18"/>	Dossier complet le : <input style="width: 90%;" type="text" value="09/03/18"/>	N° d'enregistrement : <input style="width: 90%;" type="text" value="F01118P0057"/>

1. Intitulé du projet
Installation de traitement des biodéchets adjacente au local de transit de déchets dangereux diffus et à la déchetterie, à Thiverval (78)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)
<b>2.1 Personne physique</b> Nom <input style="width: 300px;" type="text"/> Prénom <input style="width: 300px;" type="text"/>
<b>2.2 Personne morale</b> Dénomination ou raison sociale <input style="width: 500px;" type="text" value="SEPUR"/> Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale <input style="width: 500px;" type="text" value="Youri Ivanov, président"/>
RCS / SIRET <input style="width: 300px;" type="text" value="3 5 0 0 5 0 5 8 9 0 0 0 2 6"/> Forme juridique <input style="width: 100px;" type="text" value="SAS"/>

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet	
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
1°a)	nouvelle ICPE (méthanisation de biodéchets végétaux ou animaux, 6 tonnes/jour) soumise aux rubriques : 2781-1c (DC), 2781-2 (A) qui se rajoute à des ICPE existantes (déchetterie et transit déchets dangereux diffus) autorisées par les arrêtés préfectoraux des 13-09-2010, 27-01-2012, 11-02-2014 classées en rubriques : 2718-1 (A) 5.2 tonnes, 2710-1b (DC) 6 tonnes, 2710-2c (DC) 260m3, 2711-2 (DC) 150 m3, 1435-2 (DC) 3100m3/an , 3550 (A) 75 tonnes

4. Caractéristiques générales du projet
<p><b>Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire</b></p> <p><b>4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition</b></p> <p>L'activité de traitement des biodéchets est déjà déclarée pour des apports de 3 tonnes/jour de biodéchets végétaux. SEPUR souhaite maintenant traiter tout type de biodéchets donc végétaux et animaux. La production sera de 6 tonnes/jour maximum, sans changer les équipements. Ce changement de qualification implique un changement de rubrique au titre des ICPE. Le site devient classé en rubrique 2781.2, sous le régime de l'autorisation.</p> <p>Les installations de mécanisation sont implantées dans l'emprise d'une ICPE déjà autorisée (déchetterie et local de transit de déchets dangereux diffus. Ces activités existantes ne sont pas modifiées.</p> <p>Les équipements de méthanisation sont déjà en place. Le procédé est conçu par SEAB. Il s'agit de microméthanisation, dans des containers de capacité 1.2 tonne/jour chacun. La zone d'alimentation des biodéchets est dans le bâtiment adjacent. Les containers sont sur une dalle extérieure dédiée. L'emprise des équipements extérieurs est 23x6.5=150m2. La plateforme extérieure dédiée à l'activité méthanisation a une surface de 50x12=600m2</p>

## 4.2 Objectifs du projet

Cette nouvelle activité de méthanisation de permet de répondre à une nouvelle demande des clients de SEPUR, complémentaire aux activités de traitement des déchets existantes sur l'Ecosite de Thiverval.

Les biodéchets ont 2 provenance possibles.

> Provenance marchés, producteurs de produits alimentaires, revendeurs

Il s'agit de produits invendus ou périmés, non conditionnés ou déconditionnés.

Ces biodéchets se composent de fruits et légumes (ce type de biodéchets a fait l'objet de la déclaration ICPE, en rubrique 2781-1, de Mars 2017), de biodéchets comportant des sous-produits animaux (SPA), déchets non carnés laitiers, pains et viennoiseries, de déchets carnés (boucherie et poissonnerie), lait, œuf, yaourt,

Ce type de biodéchets pourra être collecté en supplément des biodéchets végétaux. Il nécessite un nouveau classement en rubrique 2781-2 en autorisation.

> Provenance restauration industrielle et collective

Ils proviennent des restaurants d'entreprises, d'établissement de santé et de soins (hôpitaux, maisons de retraite), scolaires...

Cette activité de méthanisation est limitée à 6 tonnes/jour.

Les activités adjacentes de déchetterie et transit de déchets industriels diffus sont inchangées.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les installations sont en place en accord avec la déclaration de mars 2017.

Elles seront mises en service dans les semaines prochaines.

#### DESCRIPTION DES AMENAGEMENTS :

La nouvelle activité de méthanisation de biodéchets végétaux est adjacente à la déchetterie et au local de transit de déchets dangereux diffus.

Le bâtiment est séparé en deux zones par une cloison coupe feu 2h, en maçonnerie : une pour le transit de déchets dangereux diffus, et l'autre pour de l'entreposage et pour l'alimentation des biodéchets. Cette partie entrepôt/alimentation biodéchets est séparée en 2, par un muret de 40 cm surélevé par une cloison pleine de 1.60m, afin de bien séparer physiquement l'activité réception des biodéchets et l'activité entreposage.

La zone d'entreposage est implantée sur 15x18=270m<sup>2</sup>. Elle est indépendante de la méthanisation.

La zone d'alimentation biodéchets est implantée sur 15x18=270m<sup>2</sup>.

A l'extérieur du bâtiment 7 containers sont installés, sur la plateforme extérieure.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les biodéchets sont déchargés à l'intérieur de la zone d'alimentation, depuis un quai de déchargement surélevé de 40cm. Une zone de réception est aménagée en contrebas et est entourée par un mur de hauteur 1.10m. Cette zone est équipée d'un caniveau ouvert raccordé à un puisard de 1.50m<sup>3</sup>, le long de la façade sud du bâtiment, pour récupérer les effluents liquides. Les biodéchets sont transportés vers les équipements de process situés à l'extérieur du bâtiment : poste de contrôle et pasteurisation, puis dans 5 digesteurs sur 1 niveau.

Le gaz des containers est stocké dans un container spécifique. Le gaz alimente un générateur électrique. Les

digestats sont liquides et récupérés dans un poids lourd équipé d'une cuve. Ils sont valorisés par ajout au compostage de déchets verts situé sur l'écosite.

La capacité de traitement est 5x1.2T/j soit 36T/j de biodéchets végétaux et animaux.

Le tonnage sortant de digestats liquides est 2.4 T/j. Ces digestats sont pasteurisés à 70°C pendant 1 h, dans le process intégré de l'installation.

Pas de digestats solides car le ratio de matières solides dans les digesteurs est 3%.

La zone du process est entourée par une clôture existante au Sud et Est. La façade Sud du bâtiment correspond à la limite Nord de la zone de process.

Il n'y a pas d'eau de process ni de lixiviats qui sera émis à l'extérieur du site. Seules les eaux pluviales ruisselant sur la plateforme sont dirigées vers le réseau de la zone d'activité et le bassin de tamponnage des eaux pluviales plus bas au niveau de la plateforme de compostage de SEPUR.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

En Mars 2017, SEPUR a déclaré cette activité de méthanisation suivant la rubrique 2781.1 pour 3 tonnes/jour de déchets végétaux.

Le tonnage sera augmenté à 6 tonnes/jour, n et les déchets seront soit végétaux soit animaux. La méthanisation de biodéchets animaux est soumise à la rubrique 2781.2 sous le régime de l'autorisation, quelle que soit la capacité de production.

Une nouvelle demande d'autorisation est donc requise.

L'activité de méthanisation étant implantée dans l'emprise des activités ICPE adjacentes de déchetterie et transit de déchets dangereux diffus, la demande d'autorisation est globale sur les 3 activités afin de caractériser les interactions entre les sites.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
emprise globale pour méthanisation+dechetterie +transit déchets dangereux	bâtiment existant 925 m2 et plateforme extérieure 1450m2, soit au total 2375 m2.
emprise méthanisation seule	alimentation 15x18=270m2 7 containers 23x6.5=150m2 plateforme 50x12=600m2
capacité de production méthanisation	6 tonnes/jour, 2190 tonnes/an

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

ZA le pont cailloux  
route des nourrices  
78850 THIVERVAL GRIGNON

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long.   1° 9' 2' 84 " 05  Lat.  48° 8' 3' 27" 15 

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long.   ° ' "  Lat.  ° ' " 

Point d'arrivée :

Long.   ° ' "  Lat.  ° ' " 

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Arrêtés préfectoraux des 13/09/2010, 27/01/2012, 11/02/2014 pour des activités de déchetterie et transit de déchets dangereux diffus

L'activité méthanisation est dans l'emprise de cette autorisation initiale.

Elle a été déclarée en rubrique 2781.1 en mars 2017., pour des biodéchets végétaux.

Les équipements sont inchangé. la capacité de production augmente de 3 à 6 tonnes/jour. Le type des biodéchets évolue. Initialement végétaux seulement, maintenant végétaux et animaux.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2 fourgonnettes par jour en moyenne pour apporter les biodéchets RAPPEL : capacité 6 tonnes/jour donc non significatif
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	hormis les véhicules de collecte

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>le process de méthanisation peut générer des odeurs qui justifient des mesures d'évitement/réduction/compensation spécifiques. le local d'alimentation est à l'intérieur du bâtiment. Un filtre de traitement des odeurs est installé à coté du premier container de contrôle et de pasteurisation des entrants. Le process est contrôlé en continu. Le local d'alimentation est nettoyé quotidiennement.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Digestats liquides résidus du process de méthanisation sont pasteurisés avant envoi sur la plateforme de compostage de déchets implantée à 200m du site, sur l'Ecosite exploité par SEPUR. 2.4 tonnes/jour Récupérés dans une cuve sur remorque en bout de process, qui est évacuée en compostage dès qu'elle est pleine.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>biogaz : valorisé par un générateur électrique et réutilisés dans l'ecosite digestats liquides : 2.4 tonnes/jour, envoyés en compostage sur l'ecosite</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

L'activité méthanisation est implantée dans l'emprise des ICPE déjà autorisées de déchetterie et transit de déchets dangereux diffus, au sein de l'écosite de Thiverval, exploité par SEPUR.

Compte tenu des interactions sur les impacts et sur les dangers, une demande d'autorisation globale incluant les 3 activités méthanisation + déchetterie + transit de déchets dangereux est requise.

Le projet de méthanisation est conçu en intégrant des mesures spécifiques sur la gestion des eaux pluviales et sur la maîtrise des risques de surpressions/incendie en particulier

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

L'activité méthanisation est implantée sur une plateforme étanche en enrobés, dans le bassin versant de l'écosite de Thiverval. Le risque de fuite de biodéchets ou digestats sur la zone de méthanisation justifie une mesure d'isolement du réseau des eaux pluviales en aval de la plateforme pour bloquer toute pollution éventuelle. Une vanne de barrage sera installée au point de raccord sur le réseau de l'écosite.

A noter que des travaux d'optimisation sont en cours sur le réseau de l'écosite par la mise en place d'un système de phytotraitement des eaux pluviales basé sur des filtres plantés, avant rejet au milieu naturel (ru de maldroit).

Voir en annexe les tableaux récapitulatifs des impacts et des mesures du projet.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est implanté sur une plateforme existante à côté d'ICPE déjà autorisées.

L'activité de méthanisation est limitée à 100 tonnes/jour.

Les impacts sont donc limités, dans un contexte industriel.

Pas de sensibilité environnementale nouvelle générée par l'activité de méthanisation.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

1 dossier ICPE de demande autorisation unique complet (hors plans déjà transmis précédemment en annexes 2/4/5) incluant la description du projet, une étude d'impacts et une étude dangers

## 9. Engagement et signature

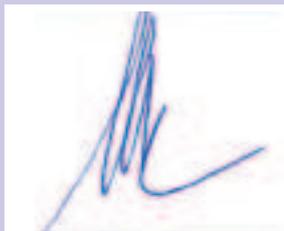
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



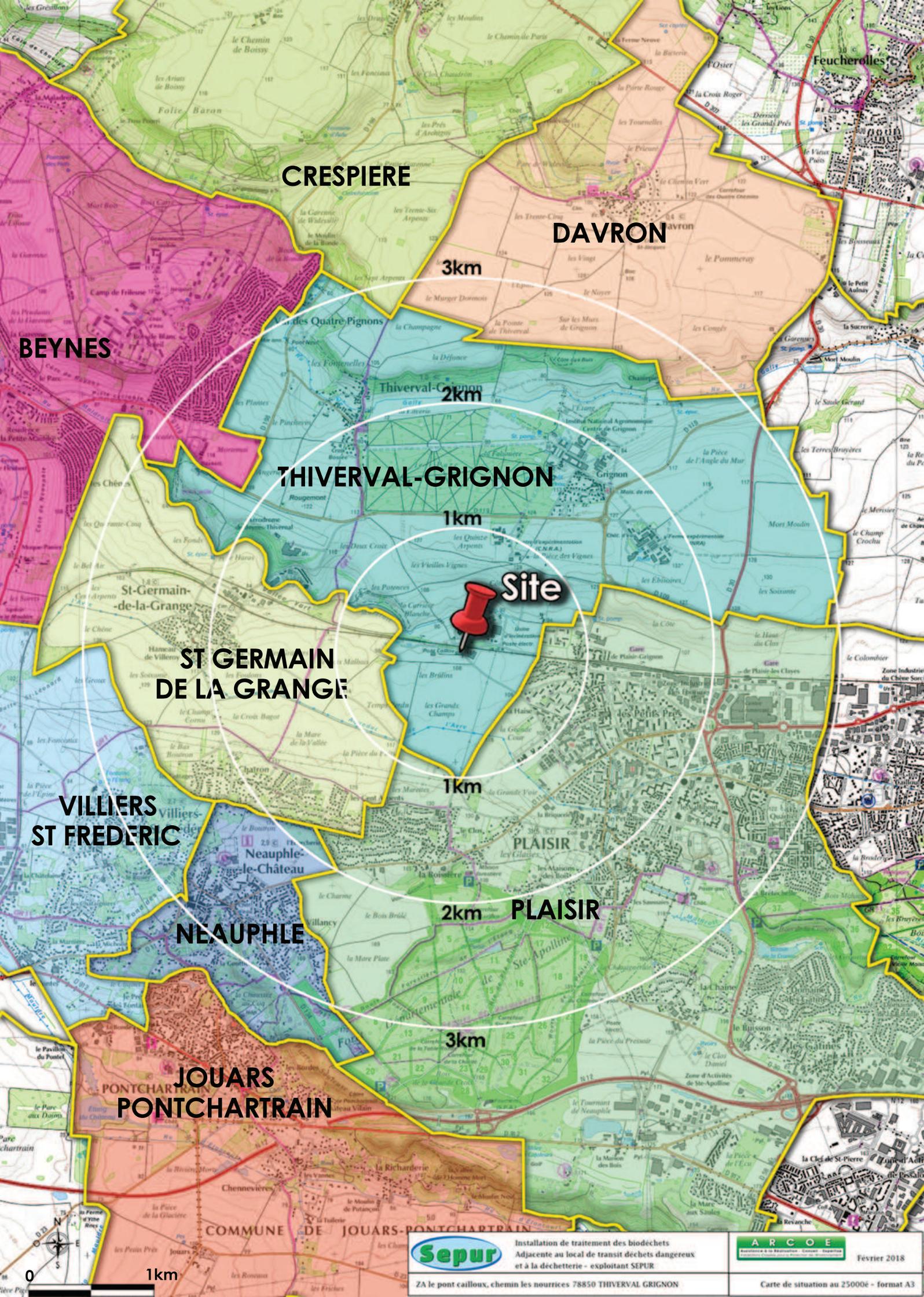
Fait à Thiverval

le, 26/02/2018

Signature



**Youri Ivanov**  
**Président**



**CRESPIERE**

**DAVRON**

**BEYNES**

3km

2km

**THIVERVAL-GRIGNON**

1km

**Site**

**ST GERMAIN DE LA GRANGE**

**VILLIERS ST FREDERIC**

1km

**PLAISIR**

**NEAUPHLE**

2km

**PLAISIR**

**JOUARS PONTCHARTRAIN**

3km

COMMUNE DE JOUARS-PONTCHARTRAIN



Installation de traitement des biodéchets  
Adjacente au local de transit déchets dangereux  
et à la déchetterie - exploitant SEPUR



Février 2018

ZA le pont cailloux, chemin les nourrices 78850 THIVERVAL GRIGNON

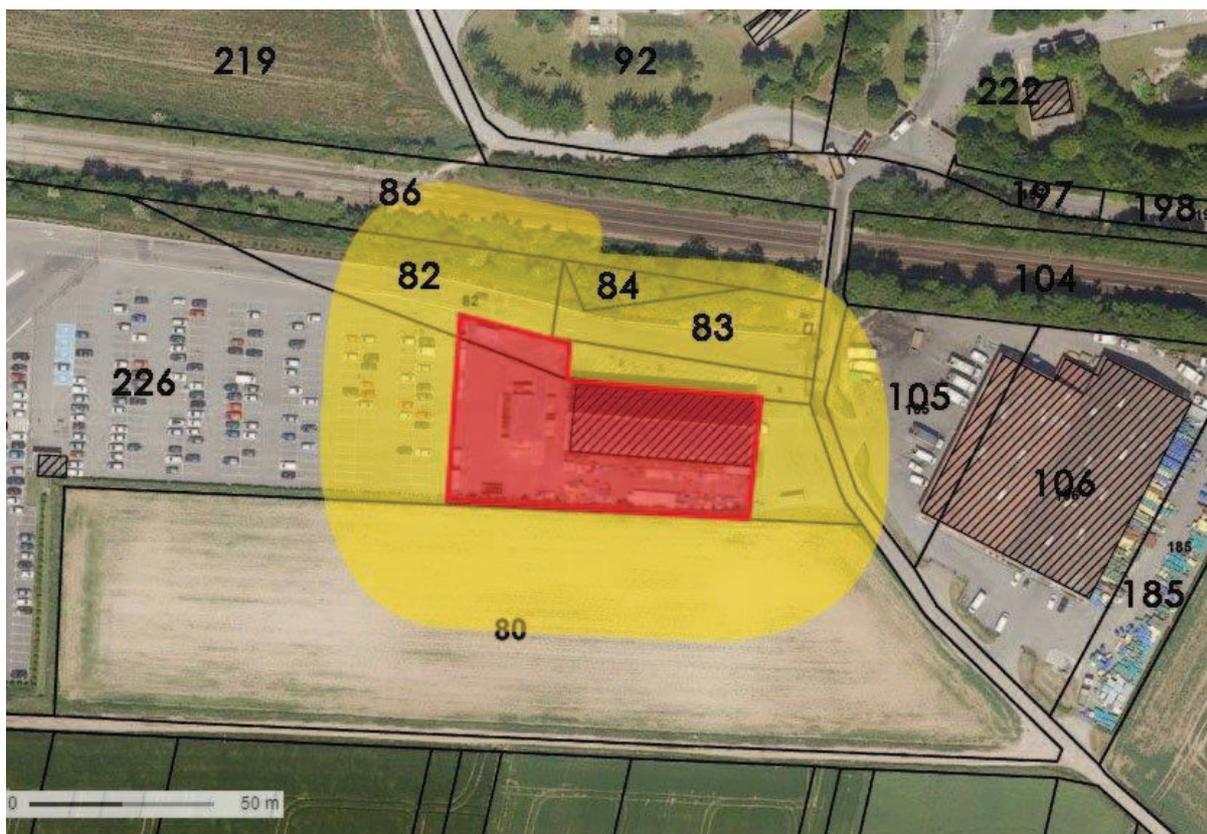
Carte de situation au 25000e - format A3



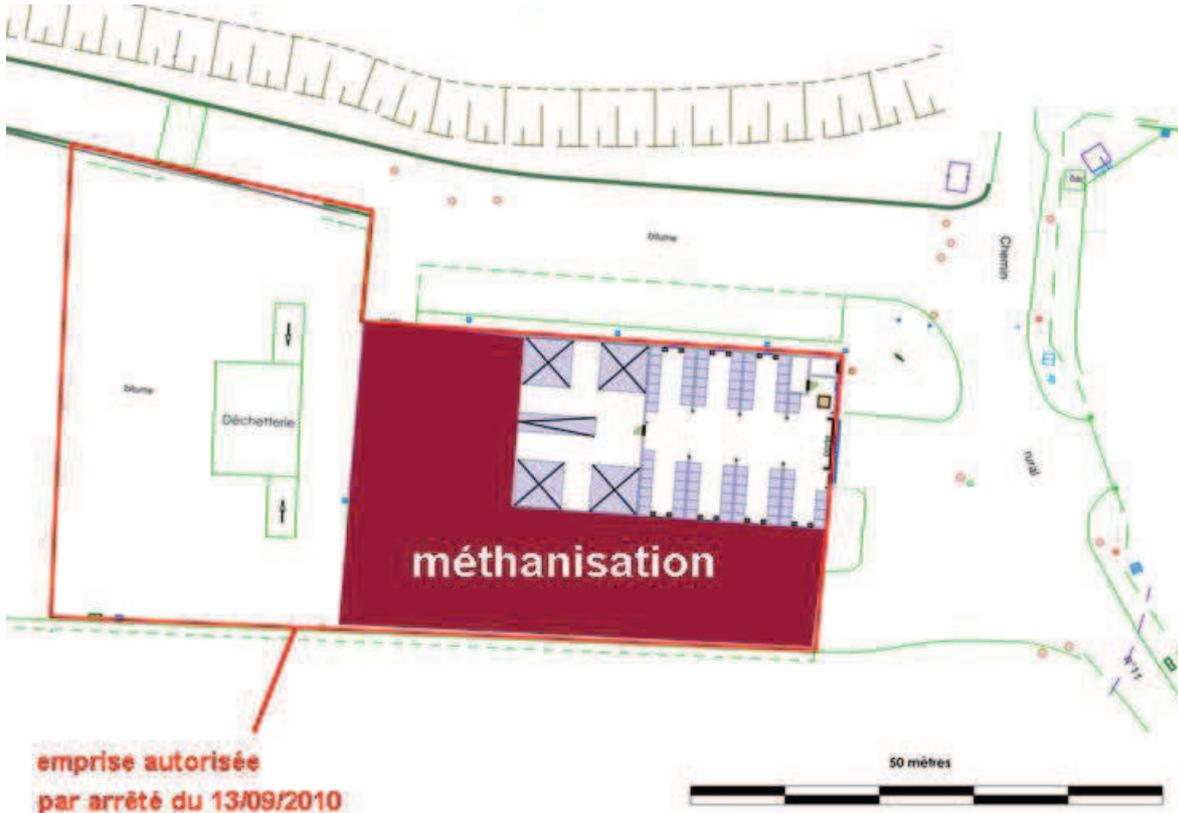
**Installation de traitement des biodéchets  
adjacente au local de transit de déchets dangereux diffus et à la déchetterie, à Thiverval (78)  
DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS  
Annexe 3 Implantation**



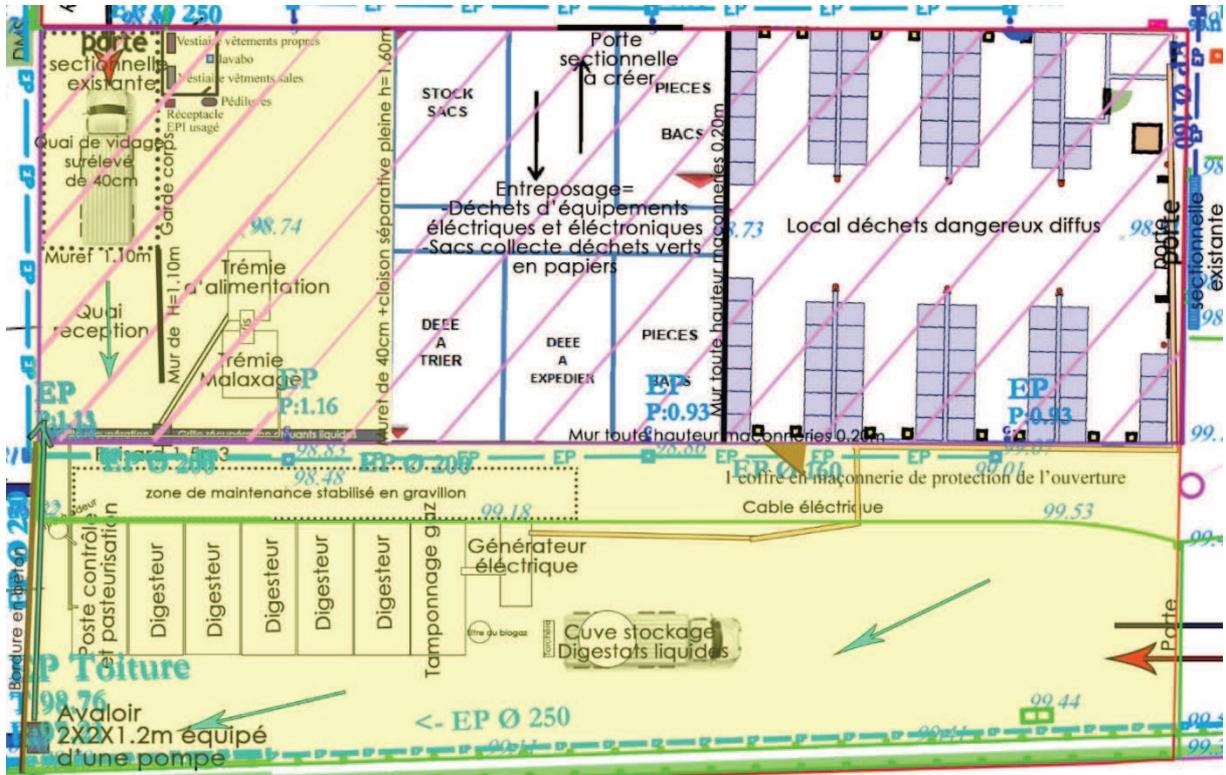
*Vue aérienne Ecosite SEPUR Thiverval, 2016*



*Vue aérienne emprise autorisée et cadastre, 2017*



Implantation méthanisation dans l'emprise autorisée déchetterie + transit Déchets Dangereux Diffus



Vue en plan méthanisation, 2017



*Vue générale plateforme depuis l'Est , 01/2018*



*digesters coté Bâtiment, 01/2018*



*Digesters coté plateforme, 01/2018*



*Control unit et filtre odeurs, 01/2018*



*Gas holder et générateur, 01/2018*



*Trémie d'alimentation dans le bâtiment, 01/2018*





ZA du Pont Cailloux-Route des Nourrices  
Tél : 01 30 79 20 00 – fax : 01 30 79 20 19

**Commune de Thiverval-Grignon - 78**  
**Installation de traitement des biodéchets**  
**adjacente au local de transit déchets dangereux et à**  
**la déchetterie,**  
**ZA du Pont Cailloux-Route des Nourrices**

## Plan des abords



59, avenue de Marinville  
94100 St Maur des Fossés  
Tél : 01 48 89 67 38 – Fax : 01 48 89 84 74

Modifications :

Date :

Date : 28-07-2017

Ech : 1/2500e

Plan des Abords

Format : A2

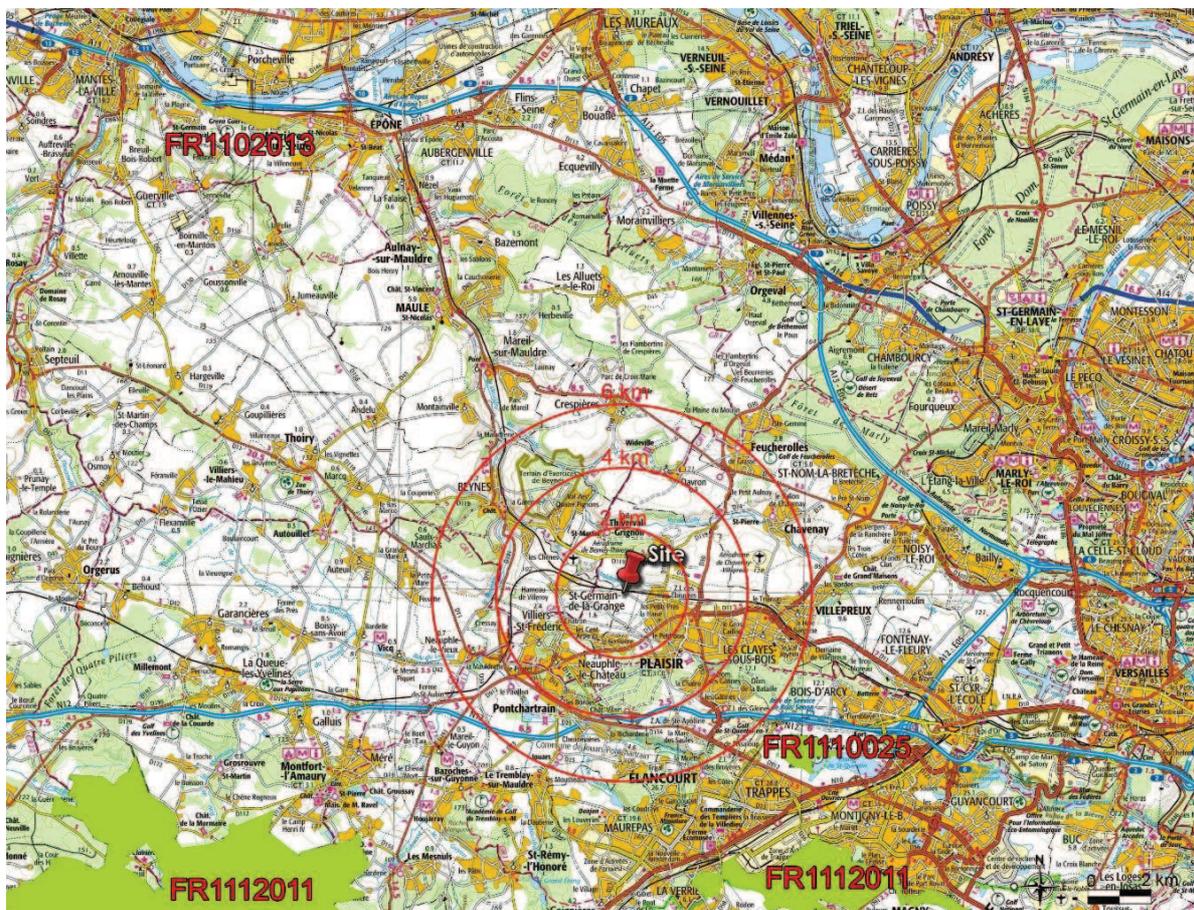
**Installation de traitement des biodéchets  
adjacente au local de transit de déchets dangereux diffus et à la déchetterie, à Thiverval (78)**  
**DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS**  
**Annexe 6 NATURA 2000**

Le réseau Natura 2000 recense 3 zones distantes de plus de 6 km du site :

Zone de Protection Spéciale (ZPS FR1112011 Massif de Rambouillet et zones humides proches) au titre de la directive 79/409/CEE dite directive Oiseaux. La présence de 24 espèces d'oiseaux protégés. 10 couples nichant sur cette zone ont été répertoriés (plusieurs espèces de busard, des martins pêcheurs, 2 espèces de pic, ...)

Zone spéciale de conservation (ZCS FR1102013 Carrière de Guerville) au titre de la directive 92/143/CEE dite directive Habitats. Une ancienne carrière de craie abrite le Sisymbre couché. L'habitat protégé créé par l'arrêt de l'exploitation de la carrière est une pelouse sèche semi naturelle et faciès d'embaumissement sur calcaire. C'est un habitat prioritaire présentant des espèces d'orchidées remarquables.

Zone de Protection Spéciale (ZPS FR111025 Étang de Saint Quentin) au titre de la directive 79/409/CEE dite directive Oiseaux. La présence de 8 espèces d'oiseaux répertoriées dans la directive, 22 espèces d'oiseaux migrateurs non répertoriées dans la directive oiseaux et 2 espèces importantes pour la flore et la faune. 2 couples d'espèces protégées par la directive oiseaux nichent sur cette zone. Il s'agit du Blongios nain et du martin pêcheur européen.



Zones NATURA 2000